

Collectivité européenne d'Alsace

Commune de GRIES

A V I S

Election des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Les propriétaires fonciers de la commune de GRIES

sont informés que le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime procédera à l'élection des membres propriétaires de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de GRIES et WEITBRUCH

dans sa séance du **21 octobre 2021**.

Tous les propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, peuvent être candidats.

Les candidatures pourront être reçues à la mairie de GRIES jusqu'à la date de la séance.

L'élection a lieu au scrutin uninominal dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code des collectivités territoriales.

Les propriétaires fonciers désignés par la Chambre d'agriculture au titre des exploitants ne peuvent pas être élus.

GRIES, le 5 octobre 2021

Le Maire de GRIES

Signé : Eric HOFFSTETTER

